

MAITRE D'OUVRAGE



Délégation Territoriale Nord de la DDT d'Achèche
ZA Pichonnière
Chemin Saint Vincent
07300 TOURNON SUR RHONE

AF22-36 ZJ

***Réfection du bardage de la Délégation
Territoriale Nord de la DDT d'Ardèche***
Quartier Saint Vincent
07300 TOURNON SUR RHONE

Cahier des Clauses Techniques Particulières C.C.T.P
--

Lot N° 01 BARDAGE

20/03/2026

MAÎTRE D'ŒUVRE	
	MAITRISE D'ŒUVRE ET INGENIERIE DU BATIMENT DE LA CONCEPTION A LA REALISATION MAITRISEE ZAC de l'Artière – BP 413 - 10 rue Beau de Rochas 63110 BEAUMONT CDIS Téléphone : 04 73 28 01 01



SOMMAIRE

1 - BARDAGE	3
1.1 - CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES	3
1.1.1 - PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE	3
1.1.2 - DOCUMENTS DE REFERENCE	3
1.1.3 - NATURE, PROVENANCE ET QUALITE DES MATERIAUX ET FOURNITURES	4
1.1.4 - RECEPTION DES OSSATURES D'APPUIS	4
1.1.5 - STOCKAGE ET MISE EN OEUVRE	4
1.1.6 - NETTOYAGE ET PROTECTION	4
1.1.7 - DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	4
1.1.8 - REMISE DES OFFRES	4
1.2 - DESCRIPTION ET LOCALISATIONS DES OUVRAGES	4
1.2.1 - TRAVAUX PREPARATOIRES	5
1.2.1.1 - Panneau de chantier	5
1.2.1.2 - Base vie	5
1.2.1.3 - Balisage et protection des zones de travaux	6
1.2.1.4 - Clôtures de chantier	6
1.2.1.5 - Constat d'huissier	6
1.2.2 - DEPOSE	7
1.2.2.1 - Dépose / repose équipements en façade	7
1.2.2.2 - Dépose tôles d'habillages des menuiseries extérieures	7
1.2.2.3 - Dépose bardage type ETERNIT	7
1.2.2.4 - Dépose bandeaux et jambages type ETERNIT	8
1.2.3 - BARDAGE	8
1.2.3.1 - Bardage en plaques de fibro-ciment	8
1.2.3.2 - Bandeaux et jambages type ETERNIT	9
1.2.3.3 - Tôles d'habillages des menuiseries extérieures	10
1.2.3.4 - Couvertine	10
1.2.3.5 - Bavette haute	10
1.2.3.6 - Bavettes basses	10
1.2.3.7 - Profils d'angles sortants	10
1.2.3.8 - Profils d'angles rentrants	11
1.2.4 - DIVERS	11
1.2.4.1 - Isolation coffres des brise soleil et des volets roulants	11
1.2.4.2 - Nettoyage de fin de chantier	11
1.2.5 - OPTIONS	11
1.2.5.1 - Remplacement polycarbonate sur puit de lumière	11

1 - BARDAGE

1.1 - CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1.1.1 - PRESTATIONS DE L'ENTREPRISE

La prestation de l'entreprise comprend la fourniture, la manutention et la pose de tous les éléments définis et décrits dans les chapitres suivants du présent C.C.T.P.

L'entrepreneur du présent lot s'engage de par sa proposition de prix à effectuer la réalisation parfaite des ouvrages. Il mettra en œuvre tous les moyens techniques, personnel et encadrement nécessaire au déroulement normal des travaux suivant les délais d'exécution impartis.

Sont compris dans les prestations de l'entreprise :

- Tous les frais d'approvisionnement, de fourniture et de mise en œuvre des matériaux, quelles que soient les difficultés et sujétions inhérentes à l'emplacement du chantier,
- La réfection des ouvrages défectueux constatés soit en cours d'exécution, soit à la réception,
- La notice technique de chaque matériau authentifié par le fournisseur à remettre au maître d'œuvre,
- Aucun supplément au forfait ne sera admis par omission, l'entrepreneur est tenu de prendre connaissance du C.C.T.P. des autres corps d'état afin de contrôler, prévoir et compléter tous les travaux lui incombant,
- Les échelles, les platelages, les nacelles ou tout autre moyen de levage, les échafaudages fixes ou mobiles et les garde-corps nécessaires aux travaux comprenant les montages et les démontages avec repliements,
- Les protections de quelque nature qu'elles soient ainsi que tous bâchages évitant les détériorations pendant le chantier et garantissant une mise hors d'eau des ouvrages,
- Tous les dispositifs réglementaires de protection, sécurité et signalisations pendant la durée du chantier,
- L'entrepreneur adjudicataire du présent lot se mettra en rapport avec les autres corps de métier en vue d'une parfaite coordination,
- Les plans de calepinage sont à la charge de l'entreprise, ils seront fournis au Maître d'œuvre et au bureau de contrôle avant toute exécution.

1.1.2 - DOCUMENTS DE REFERENCE

L'entrepreneur devra tenir compte de tous les arrêtés et règlements en vigueur à la date de la soumission et en particulier :

- Règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en Béton Armé,
- L'ensemble des D.T.U.,
- Les normes A.F.N.O.R.,
- Le Cahier des Clauses techniques Générales du CSTB,

La présente liste des documents de référence n'est pas limitative. En cas de publication, de règlement nouveau entre les dates de l'offre et de l'exécution, l'entrepreneur devra chiffrer immédiatement les nouvelles dispositions.

1.1.3 - NATURE, PROVENANCE ET QUALITE DES MATERIAUX ET FOURNITURES

Le C.C.T.P. peut faire état de matériaux et articles de fabrication dont le nom du fournisseur est indiqué dans le texte. Cette référence est donnée afin de préciser la nature le type et l'aspect des éléments qu'il y aura lieu de mettre en œuvre.

L'entrepreneur pourra proposer à l'agrément des concepteurs un article ou un matériau d'un autre fournisseur aux conditions suivantes :

- Qu'il soit de même nature, de durabilité et de qualité équivalentes au matériau demandé dans le C.C.T.P. et d'aspect rigoureusement identique,

- Qu'il soit nettement défini dans la proposition de l'entrepreneur lors de la soumission.

Au cas où les conditions visées ci-dessus ne seraient pas remplies par l'entrepreneur, les concepteurs auront toujours le droit d'exiger la mise en œuvre du matériau ou de l'article demandé dans le devis.

1.1.4 - RECEPTION DES OSSATURES D'APPUIS

Avant toute exécution sur le chantier, l'entreprise procèdera à la vérification de l'alignement et des aplombs des structures sur lesquelles elle doit prendre appui.

Si des anomalies, impossibles à corriger par les simples lisses réglables, étaient constatées, l'entreprise avisera par écrit le Maître d'Œuvre, pour que des mesures compensatrices soient réalisées à la charge des lots concernés par les défauts constatés.

1.1.5 - STOCKAGE ET MISE EN OEUVRE

Les matériaux seront stockés et manipulés avec soin. Les matériaux bosselés, rayés, déformés seront refusés et déposés pour être changés, à la charge de l'entreprise.

1.1.6 - NETTOYAGE ET PROTECTION

L'entreprise doit le nettoyage et la protection de ses revêtements exécutés après la pose.

1.1.7 - DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

A la réception des travaux, l'entreprise remettra au Maître d'Œuvre un dossier de plans des ouvrages exécutés en deux exemplaires papier + 1 format informatique contenant notamment les plans au format Autocad, ce dossier sera accompagné de la nomenclature des fournitures avec les noms et adresses des fournisseurs ; ainsi que des fiches techniques, des procès-verbaux et des certificats de conformité.

1.1.8 - REMISE DES OFFRES

Sous peine de ne pas être retenu, l'entrepreneur est tenu de répondre suivant le cadre quantitatif joint au présent dossier, après en avoir vérifié les quantités, et spécifier les prix unitaires de chaque poste. Il devra dans son offre, signaler toute anomalie ou omission ; à défaut il ne pourra par la suite prétendre à quelque réclamation que ce soit.

1.2 - DESCRIPTION ET LOCALISATIONS DES OUVRAGES

Nota :

L'entreprise est tenue de se rendre compte de l'état des lieux et devra notifier, lors de sa remise de prix, toutes observations ou modifications jugées nécessaires.

Ces modifications éventuelles devront être chiffrées lors de la remise de prix.

Aucuns travaux supplémentaires ne pourront être demandés par le présent lot du fait d'une absence de visite.

1.2.1 - TRAVAUX PREPARATOIRES

1.2.1.1 - Panneau de chantier

L'entreprise titulaire du présent lot prévoira une installation de chantier dans le cadre de son prix global et forfaitaire défini au marché.

Cette installation de chantier comprendra notamment :

Panneau de chantier :

Un panneau de chantier de 1,50 m x 2,00 m suivant modèle du maître d'ouvrage, avec la place nécessaire afin que les coordonnées des entreprises sous-traitantes puissent être rajoutées pour chaque corps d'état. Y compris fixation, et dépose / évacuation en fin de chantier.

Y compris amenée et repli de l'ensemble des installations provisoires en fin de chantier.

1.2.1.2 - Base vie

L'amenée et le repli des installations communes de chantier, sont à la charge du présent lot. La location des installations de chantier est à la charge du présent lot.

Cela comprend notamment :

- Une base vie autonome 8 places avec : 1 zone vestiaires, 1 zone réfectoire, 1 zone sanitaire.
- Réfectoire distinct des vestiaires et sanitaire, y compris table 8 personnes, 1 banc/coffre et 4 tabourets, réfrigérateur, robinet avec eau potable et à température réglable, réchaud 2 feux gaz, et un chauffe gamelles.
- Vestiaire avec 8 armoires individuelles. Les casiers seront ininflammables et composés de deux parties : une partie pour le linge sale et une partie pour le linge propre. Les vestiaires seront équipés de lave-main à eau froide.
- Sanitaires : 1 WC à la turque autonome 250 utilisations Les portes des sanitaires seront équipées d'un système de verrouillage décondamnable de l'extérieur.
- Les toilettes chimiques sont interdites.
- Des moyens de nettoyage, séchage et essuyage seront mis à disposition.
- Lave-bottes à l'entrée de la base vie.
- Poubelles dans réfectoire et sanitaire.
- Extincteurs en nombre suffisant (y compris entretien pendant toute la période du chantier).
- Trousse de secours (y compris entretien pendant toute la période du chantier).

La base vie devra être équipée de chauffage pour répondre aux conditions climatiques logiquement prévisibles lors du chantier.

La base vie sera équipée de :

- bouteille Gaz propane 13kg.
- panneaux solaires afin d'être totalement autonome. (aucun raccordement possible).
- 1 réserve d'eau propre 200 litres.
- 1 réservoir d'eaux usées de 200 litres.

Un rapport de vérification des installations électriques de la base vie devra être réalisé par un bureau de contrôle avant l'utilisation des locaux.

Toutes les installations communes seront équipées d'un éclairage suffisant, étanche et fonctionnel.

1.2.1.3 - Balisage et protection des zones de travaux

Les travaux étant effectués en site occupé, l'entreprise sera tenue de baliser chaque zone en chantier affectée par les travaux décrits ci-après. Elle sera également tenue de prévoir toutes protections nécessaires à la préservation des ouvrages existants, non modifiés dans le cadre des travaux. Y compris amenée et repli à chaque changement de zone de chantier.

1.2.1.4 - Clôtures de chantier

Mise en place d'une clôture provisoire de chantier, type barrières HERAS, compris plots béton, colliers et tous accessoires de fixation, destinée à fermer la zone de stockage.
Celle-ci sera entretenue tout au long du chantier.
Y compris amenée et repli en fin de chantier.

1.2.1.5 - Constat d'huissier

Les travaux de démolitions ne devront être commencés qu'après établissement d'un constat d'état des lieux par huissier de justice avec le tirage d'une série de photos destinées à fournir l'état des lieux dans et hors œuvre des locaux contigus ainsi que des ouvrages non démolis.
Ce constat sera dû par le présent lot.

Les propriétaires et locataires seront convoqués par écrit. Une copie de ces convocations sera remise au maître d'ouvrage. Au cas où un locataire ou un propriétaire opposerait un refus de visite d'un local, ce refus sera consigné sur le constat de l'huissier.

Ce constat sera établi en présence du Maître d'ouvrage qui en recevra un exemplaire. Le propriétaire concerné en sera également destinataire. Il sera remis avant le commencement des travaux. Une copie sera également fournie au Maître d'Œuvre.

L'entreprise devra vérifier le périmètre des zones faisant l'objet du constat et en demander éventuellement l'extension.

Le constat sera toujours contradictoire avec la présente entreprise, régulièrement convoquée et qui devra signer le constat.

En cas de refus de signature, elle devra faire connaître ses observations dans un délai maximum de 10 jours après la date de visite de l'huissier.

En cas d'absence à la réunion ou d'absence d'observations, l'entreprise sera réputée ne pas avoir à en formuler.

Le constat de l'huissier lui sera alors opposable le cas échéant.

1.2.2 - DEPOSE

1.2.2.1 - Dépose / repose équipements en façade

Le présent lot prévoira la dépose pour réfection du bardage et la repose au fur et à mesure de l'avancement du bardage des éléments listés ci-dessous (liste non exhaustive) :

- les descentes EP,
- les éclairages,
- le visiophone,
- les butées de portes,
- etc...

Concernant les éclairages, le présent lot devra plus particulièrement :

- la dépose de l'ensemble des éclairages extérieures et stockage des luminaires LED,
- la repose des éclairages existants LED,
- la mise en place de luminaires LED en lieu et place des luminaires existants non conservés

Concernant l'interphonie, le présent lot devra plus particulièrement :

- la dépose et repose de l'interphonie extérieure existante, et la vérification de l'état général du système.

Y compris toutes sujétions de parfaite dépose / repose.

Les éléments liés à la chaufferie ne sont pas prévus au présent lot.

LOCALISATION :

- Sur l'ensemble des façades rénovées

1.2.2.2 - Dépose tôles d'habillages des menuiseries extérieures

Le présent lot prévoira :

- la dépose soignée des tôles d'habillages aux 4 faces des menuiseries extérieures sur les façades rénovées,
- l'évacuation en décharge spécialisée.

Y compris toutes sujétions de parfaite dépose.

LOCALISATION :

- Façade Ouest
- Façade Ouest du Sas
- Façade Est du Sas
- Façade Sud de la Chaufferie

1.2.2.3 - Dépose bardage type ETERNIT

Le présent lot prévoira :

- la dépose soignée des panneaux de bardage type ETERNIT sur les façades rénovées, y compris dépose ossatures, pièces d'angles, bavettes basses, etc...
- l'évacuation en décharge spécialisée.

Y compris toutes sujétions de parfaite dépose.

Attention, la couverture devra impérativement être conservée.

LOCALISATION :

- Façade Ouest
- Façade Est
- Façade Ouest de la Chaufferie
- Façade Est de la Chaufferie
- Façade Sud de la Chaufferie
- Façade Ouest du Sas
- Façade Est du Sas
- Façade Nord Sas

1.2.2.4 - Dépose bandeaux et jambages type ETERNIT

Le présent lot prévoira :

- la dépose soignée des panneaux de bardage type ETERNIT en bandeaux et jambages sur les façades rénovées, y compris dépose ossatures, pièces d'angles, bavettes basses, etc...

Y compris dépose des sous-faces.

- l'évacuation en décharge spécialisée.

Y compris toutes sujétions de parfaite dépose.

Attention, la couverture devra impérativement être conservée.

LOCALISATION :

- Façade Nord
- Façade Sud

1.2.3 - BARDAGE

1.2.3.1 - Bardage en plaques de fibro-ciment

Fourniture et mise en œuvre de grandes plaques de fibro-ciment haute densité de référence natura Pro de chez EQUITONE ou équivalent comprenant :

Dimension et aspect :

- Panneaux composés d'une base de ciment, de fibres organiques naturelles (cellulose) et de synthèse (PVA) et d'additifs minéraux au format maximal de :

- délégué et équerré : 3100 x 1250mm, 2500 x 1250mm.

- Epaisseur de plaque = 8 mm.

- Parement lisse teinté masse.

- Finition anti-graffiti.

Caractéristiques physiques :

- Masse volumique (selon NF EN 12467) : 1,65 g/cm³

- Masse surfacique : 15.4 kg/m²

- Classement au feu : A2-s1, d0

L'entreprise devra l'ossature et les fixations nécessaires à la mise en œuvre des panneaux selon plans de l'architecte et relevé précis sur site.

La mise en place des ossatures sera réglée par l'intermédiaire d'équerre réglable de manière à permettre de ménager une lame d'air de 20mm minimum avec une libre circulation de l'air de bas en haut. L'entreprise devra également la fourniture et mise en œuvre d'un pare-pluie.

L'ossature secondaire en bois de classe 3 sera mise en œuvre sur mur ossature bois conformément à l'avis technique du fabricant.

Le présent lot devra :

- les préperçages des panneaux en Ø 7mm,

- la fixations des panneaux par vis « UNIVIS » en inox colorées suivant la gamme avec douille à rebords,

- l'entraxe des fixations définies selon les caractéristiques du chantier et l'ATT en vigueur,

- le diamètre de fixation permettant points fixes et points coulissants selon ATT en vigueur.

Le système sera mis en œuvre selon l'ossature, conformément à l'appréciation technique de transition (ATT) du CSTB n°20-008_V2 (bois) et aux cahiers du CSTB.

Le présent lot devra prévoir les dispositions particulières afin de respecter la pose en zone de sismicité non nulle selon catégorie du bâtiment.

Réfection du bardage de la Délégation Territoriale Nord
de la DDT d'Ardèche à TOURNON SUR RHONE

L'entreprise devra fournir une attestation de formation pour visa. Cette attestation est produite par le fabricant à l'issue de la session de démarrage chantier. Elle indique notamment la technique d'installation et les participants concernés.

LOCALISATION :

- Façade Ouest
- Façade Est
- Façade Ouest de la Chaufferie
- Façade Est de la Chaufferie
- Façade Sud de la Chaufferie
- Façade Ouest du Sas
- Façade Est du Sas
- Façade Nord Sas

1.2.3.2 - Bandeaux et jambages type ETERNIT

Fourniture et mise en œuvre de grandes plaques de fibro-ciment haute densité de référence natura Pro de chez EQUITONE ou équivalent comprenant :

Dimension et aspect :

- Panneaux composés d'une base de ciment, de fibres organiques naturelles (cellulose) et de synthèse (PVA) et d'additifs minéraux au format maximal de :

- délégué et équerré : 3100 x 1250mm, 2500 x 1250mm.

- Epaisseur de plaque = 8 mm.

- Parement lisse teinté masse.

- Finition anti-graffiti.

Caractéristiques physiques :

- Masse volumique (selon NF EN 12467) : 1,65 g/cm³

- Masse surfacique : 15.4 kg/m²

- Classement au feu : A2-s1, d0

L'entreprise devra l'ossature et les fixations nécessaires à la mise en œuvre des panneaux selon plans de l'architecte et relevé précis sur site.

La mise en place des ossatures sera réglée par l'intermédiaire d'équerre réglable de manière à permettre de ménager une lame d'air de 20mm minimum avec une libre circulation de l'air de bas en haut. L'entreprise devra également la fourniture et mise en œuvre d'un pare-pluie.

L'ossature secondaire en bois de classe 3 sera mise en œuvre sur mur ossature bois conformément à l'avis technique du fabricant.

Le présent lot devra :

- les préperçages des panneaux en Ø 7mm,

- la fixations des panneaux par vis « UNIVIS » en inox colorées suivant la gamme avec douille à rebords,

- l'entraxe des fixations définies selon les caractéristiques du chantier et l'ATT en vigueur,

- le diamètre de fixation permettant points fixes et points coulissants selon ATT en vigueur.

Le système sera mis en œuvre selon l'ossature, conformément à l'appréciation technique de transition (ATT) du CSTB n°20-008_V2 (bois) et aux cahiers du CSTB.

Le présent lot devra prévoir les dispositions particulières afin de respecter la pose en zone de sismicité non nulle selon catégorie du bâtiment.

L'entreprise devra fournir une attestation de formation pour visa. Cette attestation est produite par le fabricant à l'issue de la session de démarrage chantier. Elle indique notamment la technique d'installation et les participants concernés.

LOCALISATION :

- Façade Nord
- Façade Sud

1.2.3.3 - Tôles d'habillages des menuiseries extérieures

Fourniture et pose des tôles d'habillages sur les 4 faces des menuiseries extérieures.

Coloris identiques à l'existant.

Y compris fourniture des accessoires de pose de coloris identique à l'existant (visseries, etc...).

LOCALISATION :

- Façade Ouest
- Façade Ouest du Sas
- Façade Est du Sas
- Façade Sud de la Chaufferie

1.2.3.4 - Couvertine

Fourniture et pose de couvertine en tête de bardage d'une largeur de 20cm.

Coloris identiques à l'existant.

Y compris fourniture des accessoires de pose de coloris identique à l'existant (visseries, etc...).

Y compris dépose de l'existante.

LOCALISATION :

- Bardage rouge sur Sas d'entrée

1.2.3.5 - Bavette haute

Fourniture et pose d'une bavette rejet d'eau en tête du bandeau.

Coloris identiques à l'existant.

Cette bavette sera insérée sous la couvertine existante afin de compenser l'ossature secondaire.

Y compris fourniture des accessoires de pose de coloris identique à l'existant (visseries, etc...).

LOCALISATION :

- Façade Ouest
- Façade Est
- Façade Ouest du Sas
- Façade Est du Sas

1.2.3.6 - Bavettes basses

Fourniture et pose d'une bavette rejet d'eau en pied de bardage.

Cette bavette devra avoir intégré en sous-face une grille d'aération anti-rongeur.

Coloris identiques à l'existant.

Y compris fourniture des accessoires de pose de coloris identique à l'existant (visseries, etc...).

LOCALISATION :

- Façade Ouest
- Façade Est
- Façade Ouest de la Chaufferie
- Façade Est de la Chaufferie
- Façade Sud de la Chaufferie
- Façade Ouest du Sas
- Façade Est du Sas
- Façade Nord Sas

1.2.3.7 - Profils d'angles sortants

Fourniture et pose de tôle d'acier laquée façonné pour angle sortant.

Posée entre ossature et panneau. Coloris identiques à l'existant.

Y compris fourniture des accessoires de pose de coloris identique à l'existant (visseries, etc...).

LOCALISATION :

- Façade Ouest
- Façade Est
- Façade Sud
- Façade Nord

1.2.3.8 - Profils d'angles rentrants

Fourniture et pose de tôle d'acier laquée façonné pour angle rentrant.

Posée entre ossature et panneau.

Coloris identiques à l'existant.

Y compris fourniture des accessoires de pose de coloris identique à l'existant (visseries, etc...).

LOCALISATION :

- Façade Ouest
- Façade Est
- Façade Sud
- Façade Nord

1.2.4 - DIVERS

1.2.4.1 - Isolation coffres des brise soleil et des volets roulants

Le présent lot prévoira :

- la dépose soignée des plaques de faux-plafonds.

- la fourniture et mise en œuvre d'un complexe de doublage isolé en laine de roche double densité collé à une plaque de plâtre standard type Labelrock bidensité de chez ROCKWOOL ou équivalent.

L'épaisseur de la plaque de plâtre sera de 10mm et l'épaisseur de l'isolant sera de 60mm pour un $R = 1.75m^2.K/W$.

Le panneau sera suffisamment grand pour être fixé sur les ossatures existantes qui maintienne les coffres de brise soleil et de volets roulants. Y compris rajout d'ossature intermédiaire si nécessaire.

- la repose soignée des plaques de faux-plafonds.

Y compris déplacement si nécessaire des boîtes de dérivation.

LOCALISATION :

- Façade Nord
- Façade Sud

1.2.4.2 - Nettoyage de fin de chantier

Le présent lot prévoira le nettoyage de fin de chantier afin d'évacuer l'ensemble des déchets chantier restants.

Le présent lot prévoira la remise en état des extérieurs suivant l'état existant.

1.2.5 - OPTIONS

1.2.5.1 - Remplacement polycarbonate sur puit de lumière

Le présent lot prévoira :

- la dépose soignée des puits de lumière en ne conservant que les costières étanchées.

- la fourniture et pose de réhausse double dôme PMMA.

Y compris toutes sujétions de parfaite mise en œuvre.

LOCALISATION :

- En toiture